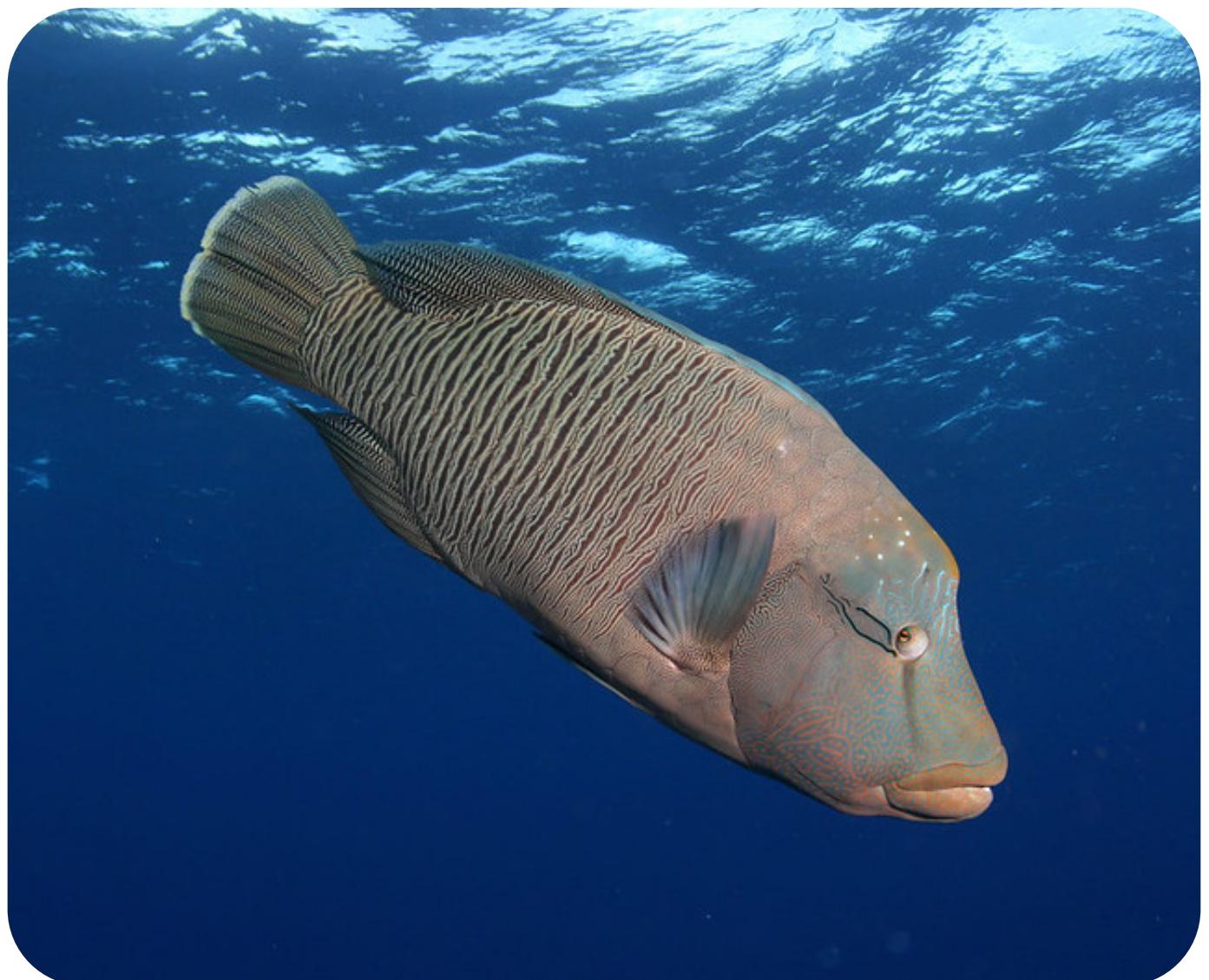


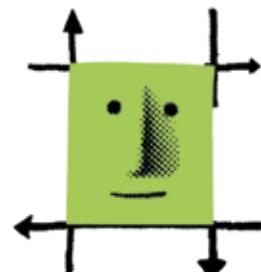
ROBIN DES BOIS

A LA TRACE

Le bulletin de la défaunation
n°29. Evènements du 1^{er} avril au 30 juin 2020



Trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux
Publié le 22 mars 2021



ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme et de l'environnement
Depuis 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France
tel : 33 (1) 48.04.09.36 - fax : 33 (1) 48.04.56.41
www.robindesbois.org
contact@robindesbois.org

Directrice de publication : Charlotte Nithart

Rédacteurs en chef : Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart

Direction artistique : Charlotte Nithart et Jacky Bonnemains

Coordination : Elodie Crépeau-Pons

Rédaction : Jacky Bonnemains, Gaëlle Guilissen, Jean-Pierre Edin, Charlotte Nithart et Elodie Crépeau-Pons.

Documentation et assistance de rédaction : Gaëlle Guilissen, Flavie loos, Elodie Crépeau-Pons
et Irene Torres Márquez.

Cartographie: Dylan Blandel et Nathalie Versluys

Couverture : Napoléon (*Cheilinus undulatus*) © Klaus Stiefel

Traduction en anglais: collectif Robin des Bois

Précédents numéros en français :

<http://www.robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

Précédents numéros en anglais :

<http://www.robindesbois.org/en/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS

« A la Trace », le magazine de la défaunation, a pour objectif de sortir du goutte-à-goutte de l'information quotidienne et de dresser tous les trois mois un panorama organisé et analysé du braconnage, de la contrebande, des saisies et du marché mondial des espèces animales protégées par les lois nationales et les conventions internationales. « A la Trace » relate également les procès en cours et l'évolution des réglementations et des sanctions.

« A la Trace » met en lumière les nouvelles armes des pilleurs, les nouveaux modes opératoires des contrebandiers, les rumeurs destinées à attirer les consommateurs d'animaux sauvages et de leurs sous-produits. « A la Trace » rassemble et diffuse les retours d'expérience des institutions, individus et ONG qui luttent contre le braconnage et la contrebande. Mis bout à bout, les « A la Trace » sont la chronique biologique, sociale, ethnologique, policière, douanière, juridique et financière du braconnage et autres conflits entre l'humanité et l'animalité. Aucun continent n'est épargné.

• Un seul évènement peut concerner plusieurs espèces (ex : saisie simultanée d'ivoire, de bile d'ours et de peaux de serpents); il est alors analysé dans le chapitre « Multi-espèces », à l'exception des évènements qui regroupent les espèces suivantes et qui ont leur propre chapitre :

- Pangolins + rhinocéros + éléphants
- Eléphants + rhinocéros
- Rhinocéros + éléphants + félins
- Multi-espèces reptiles (saisie simultanée de plusieurs espèces de reptiles)
- Multi-espèces marines et d'eau douce (saisie simultanée de plusieurs espèces aquatiques)

• Les régions géographiques à l'échelle des continents sont basées sur la classification de l'ONU.

• Les principales sources sont indiquées à la fin de chaque évènement. Chaque évènement rapporté et/ou analysé provient de la recension d'un ou plusieurs articles ou communiqués. Cet examen critique élimine si nécessaire les incohérences de date, de prix et de quantité, et si possible les erreurs et les imprécisions dans la désignation des espèces. La ou les sources initiales sont parfois enrichies par des recoupements et informations complémentaires issus des numéros antérieurs de « A la Trace », par les enquêtes et archives de Robin des Bois et par la bibliographie et iconographie internationales.

Robin des Bois remercie le réseau Species Survival Network, l'ONG Save the Elephants et le réseau Eagle pour leurs alertes qui enrichissent la veille quotidienne réalisée par l'équipe de « A la Trace ».

• Lorsqu'une espèce est inscrite à la CITES, l'Annexe est indiquée après son nom scientifique.

ANNEXES DE LA CONVENTION CITES

sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (182 Etats-membres)

Annexe I : espèces menacées d'extinction. Commerce international interdit, sauf permis d'exportation et d'importation exceptionnels.

Annexe II : commerce réglementé devant faire l'objet de permis d'exportation pour éviter une exploitation incompatible avec la survie de l'espèce. Un permis d'importation peut également être nécessaire s'il est requis par la loi nationale du pays de destination.

Annexe III : espèces protégées dans un pays ou des pays qui ont demandé l'assistance des autres pays membres de la CITES pour contrôler le commerce international. En cas d'exportation depuis un pays ayant inscrit l'espèce en Annexe III, un permis est nécessaire.

PICTOS



Mort d'Homme. Garde, ranger, policier, braconnier ... par arme à feu ou autres moyens.



Jugement et sanction. Condamnation, acquittement, amende ...



Piégeage. Braconnage par pièges à mâchoires, collets ...



Empoisonnement. Par produits chimiques, pesticides et médicaments : cyanure, carbofuran, diclofenac, M99 ...



Pleine lune. Braconnage à la faveur du clair de lune.

ACRONYMES

EAGLE : Eco Activists for Governance and Law Enforcement

ENV : Education for Nature – Vietnam

IBAMA : Instituto brasileiro do meio ambiente e dos recursos naturais renováveis

IEW : Iran Environment and Wildlife Watch

KWS : Kenya Wildlife Service

LAGA : Last Great Ape Organization

OIC : Orangutan Information Centre

PROFEPA : Procuraduría Federal de Protección al Ambiente

SAPS : South African Police Service

SPCA : Society for the Prevention of Cruelty to Animals

SSB : Sashastra Seema Bal

SVW : Save Vietnam Wildlife

SWT : Sheldrick Wildlife Trust

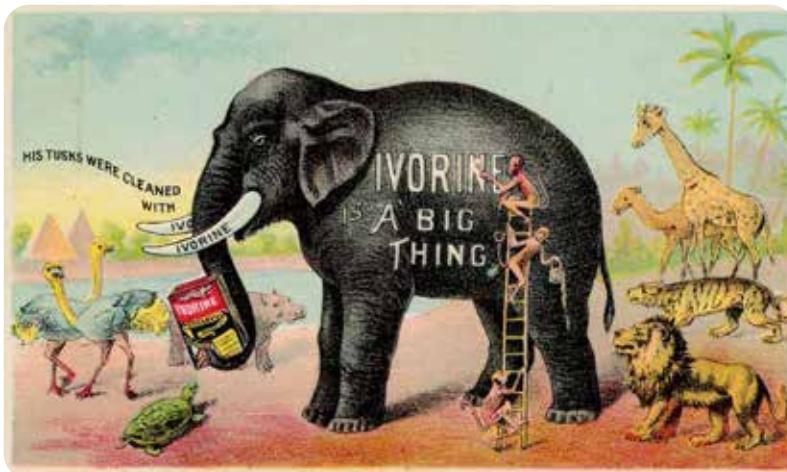
USFWS : United States Fish and Wildlife Service

WCCB : Wildlife Crime Control Bureau

SOMMAIRE

3	NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS
5	COVID-19
7	SUR LE FRONT
14	PANGOLINS
20	PANGOLINS, RHINOCEROS ET ELEPHANTS
21	ELEPHANTS
29	ECLAIRAGES SUR LA MORT SUBITE DES ELEPHANTS AU BOTSWANA
41	IVOIRE ET IVOIRES
42	ELEPHANTS ET RHINOCEROS
43	RHINOCEROS
51	RHINOCEROS, ELEPHANTS ET FELINS
52	TIGRES, LIONS, LEOPARDS, GUEPARDS, CHATS-LEOPARDS, JAGUARS, OCELOTS ...
69	LOUPS, CHIENS SAUVAGES D'ASIE, CHACALS, LYCAONS ET HYENES
73	OURS
77	GAZELLES, ANTILOPES, CAPRICORNES, GUIBS, MARKHORS ...
83	GIRAFES
84	ZEBRES ET ÂNES
85	BUFFLES, BANTENGNS ET GAURS
86	CHEVROTAINS PORTE-MUSC, CHEVREUILS, DAIMS, CERFS, WAPITIS ET ORIGNAUX
92	GUANACOS ET VIGOGNES
93	GORILLES, ORANG-OUTANS, CHIMPANZES, MACAQUES, GIBBONS, LORIS ...
101	TATOUS, COATIS, PACAS, AGOUTIS, CAPYBARAS ET PECARIS
105	ECUREUILS
106	CHAUVES-SOURIS
107	AUTRES MAMMIFERES DONT HERISSONS
110	OISEAUX
132	MULTI-ESPECES REPTILES
133	TORTUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE
138	SERPENTS
141	IGUANES, VARANS, GECKOS ET LEZARDS
143	CROCODILES, ALLIGATORS ET GAVIALS
146	DENDROBATES ET AUTRES AMPHIBIENS
146	FOURMIS, SCARABEES, PAPILLONS, TARENTULES ET SCORPIONS
148	MULTI-ESPECES
161	MULTI-ESPECES MARINES ET D'EAU DOUCE
163	CORAUX
163	STROMBES, BENITIERS, CONQUES, POUCES-PIEDS ...
165	ORMEAUX
167	CONCOMBRES DE MER
168	HIPPOCAMPES
169	POISSONS D'EAU DOUCE OU MARINS DONT REQUINS ET ANGUILLES
176	TORTUES MARINES
179	LAMANTINS, DAUPHINS, CACHALOTS, BALEINES, MORSES ET LIONS DE MER

IVOIRE ET IVOIRES



Publicité pour le savon « Ivorine », 1870-1900. Boston Public Library

AMERIQUE DU NORD

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

27 avril 2020

Washington, District de Columbia, Etats-Unis d'Amérique

Interdiction dans la capitale politique des Etats-Unis d'Amérique de mettre en vente par quelque moyen que ce soit des ivoires travaillés ou brut d'éléphant, d'hippopotame, de mammouth, de mastodonte, de narval, de cachalot et autres cétacés. Quelques exceptions amputent la loi sans la défigurer. Les objets dont il est prouvé qu'ils datent de plus de 100 ans et qui contiennent moins de 20% d'ivoire pourront être vendus chez les antiquaires ou aux enchères. Washington D.C. rejoint New York.

Ivoire à Washington D.C., cf. « A la Trace » n°4 p. 84, n°18 p. 96, n°26 p. 87.

Planet Forward, 16 juin 2020 ; Antiques and The Arts, 14 avril 2020.¹²³

ASIE DE L'EST

CHINE

Début avril 2020

Tianjin, Province du Hebei, Chine



Saisie dans 2 colis de messagerie EMS venant du Japon de 8 colliers en ivoire et de 2 rondelles de dents de cachalot. Les destinataires ont écopé d'une amende de 11.000 yuans soit 1550 US\$.
Douanes chinoises, 17 avril 2020.¹²⁴

Fin juin 2020

Province du Qinghai, Chine

Démantèlement d'un réseau d'achat, de transport et de vente d'ornements et bijoux en corne de rhinocéros, en ivoire blanc d'éléphant, en ivoire rouge de casque de calao, plus de 3000 articles d'une valeur dépassant 800.000 yuans soit 112.000 US\$. 22 suspects ont été arrêtés dans 14 provinces et à Beijing. L'enquête a été menée par la police du Qinghai.

China News, 23 juin 2020.¹²⁵

ASIE DE L'OUEST

TURQUIE

Mi-avril 2020

Ankara, Province d'Ankara, Région de l'Anatolie centrale, Turquie

Saisie dans un atelier clandestin de 124 chapelets en ivoire d'éléphant, de mammouth, de cachalot (*Physeter macrocephalus*, Annexe I) et en corne de rhinocéros.

CNN Türk Haber, 16 avril 2020.¹²⁶

ELEPHANTS ET RHINOCEROS

AFRIQUE

TANZANIE

Avril, mai, août 2020

Région de Morogoro, Engusersambu, District de Ngorongoro, Région d'Arusha et District de Serengeti, Région de Mara, Tanzanie

- Huit agents chargés de la lutte contre le braconnage dont des rangers du TANAPA (Tanzania National Parks Authority) sont en état d'arrestation. Ils ont accepté plus de 2 millions de shillings (soit 900 US\$) de la part de braconniers dans le parc national de Mikumi et les ont laissé filer.
- Arrestation en pleine nuit de 4 braconniers présumés en possession d'une AK47. Deux Tanzaniens ont été menottés mais leurs 2 complices kenyans ont réussi à prendre la fuite. Ils allaient s'introduire dans une réserve du district de Ngorongoro (cf. « A la Trace » n°12 p. 80, n°14 p. 78, n°15 p. 76, n°19 p. 121, n°25 p. 80). La police et les ONG redoutent que les syndicats de l'ivoire et de la corne de rhinocéros tirent profit du chaos Covid-19.
- Condamnation de 9 braconniers à 20 ans de prison chacun et de 4 autres à un an de prison pour braconnage en récidive en 2018 et en 2019 à l'intérieur du parc national du Serengeti et dans la réserve forestière d'Ikorongo. Parmi les espèces vivant dans ces aires protégées, il y a des gazelles, des zèbres, des girafes, des éléphants et des rhinos.

Xinhuanet, 29 avril 2020 ; The Citizen, 20 août 2020; The Guardian, 13 mai 2020.¹

ZIMBABWE

Avril-mai 2020

Zimbabwe

Le CNRG (Centre for Natural Resource Governance) souligne que depuis la mise en application des mesures anti-Covid, le braconnage connaît un rebond. « En janvier et en février, 3 éléphants ont été braconnés, en mars et en avril, 7 éléphants au moins ont été braconnés ». « Deux rhinocéros blancs ont été tués en avril et leur mort est restée quasiment confidentielle ». Les lions et les buffles sont aussi des victimes indirectes de la Covid selon le CNRG. Justice for Wildlife Commission constate que les braconniers profitent de la réduction des patrouilles sur le terrain et de la concentration des forces de l'ordre sur l'application des mesures anti-Covid. « Pour les braconniers, il y a là des conditions idéales de travail ». L'absence de touristes qui jouent en temps normal le rôle de gardiens auxiliaires est un atout de plus pour les braconniers.

New Zimbabwe, 25 mai 2020.²

AFRIQUE-AMERIQUE

SENEGAL-ETATS-UNIS D'AMERIQUE

GANG

2-3 avril et 1^{er} juillet 2020

Dakar, Région de Dakar, Sénégal - Etat du New Jersey et New York, Etats-Unis d'Amérique

Extradition vers les Etats-Unis d'Amérique du citoyen guinéen Amara Chérif alias Bamba Issiaka. Comme le raconte en détail « A la Trace » n°25 p. 81, il a rejoint un citoyen libérien Moazu Kroma arrêté en Ouganda en juin 2019 et immédiatement extradé aux Etats-Unis d'Amérique. Les 2 hommes sont impliqués dans un trafic massif de cornes de rhinocéros, de défenses d'éléphant entre l'Afrique et les Etats-Unis d'Amérique et l'Afrique et l'Asie via les Etats-Unis d'Amérique. Amara Chérif, 54 ans, a été entendu le jour même de son arrivée à New York par un juge du district sud. Il a traversé l'Atlantique à bord d'un avion affrété par la justice américaine. Il a comparu le 1^{er} juillet devant le même juge par visioconférence à cause du confinement Covid-19 et a été inculpé de trafic d'espèces sauvages protégées et blanchiment d'argent. Deux autres membres du gang, Mansur Mohamed Surur alias Mansour et Abdi Hussein Ahmed alias Abu Khadi, sont en fuite. La DEA (US Drug Enforcement Administration) les soupçonne en plus de trafic d'héroïne. Dakaractu, 2 juillet 2020.³

ASIE

CHINE

17, 23 avril et 12 juin 2020

Jiangmen, Province du Guangdong, Chine

Les douanes de Guangdong, avec l'assistance des polices de Jiangmen, Guangzhou, Foshan et Shenzhen ont fouillé veine par veine une mine d'ivoire et de cornes de rhinocéros et saisi 413 kg d'or blanc



©Jiangmentai

et 28 kg d'or brun (keratine). L'apothéose a sans doute été cette perquisition dans une demeure luxueuse où 23 défenses brutes, des sections de défenses travaillées, des statuettes, des milliers de perles en colliers, en bracelets ou en chapelets ont été minutieusement rassemblées par les policiers et douaniers masqués et gantés. Le surnommé Li Moushen semble être le chef d'orchestre. Les ivoires et les cornes de rhinocéros ou objets en corne venaient sauf exception d'Afrique du Sud par voie maritime. L'enquête continue. Des ordinateurs, des livres comptables et d'autres preuves à conviction ont été saisis.

Douanes chinoises, 23 juin 2020.⁴

RHINOCEROS



Rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum*), Afrique du Sud. Photo Bernard Dupont

Les rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et les rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs de l'Eswatini et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse.

Les trois espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : le rhinocéros unicorn de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), le rhinocéros de Sumatra (*Dicerorhinus sumatrensis*) et le rhinocéros de Java (*Rhinoceros sondaicus*).

A la Trace n°29
Cotation sur le marché noir d'après les sources documentaires
Les estimations ont été faites au moment des saisies

Cotation du kilo de corne brute

Continent	Pays	US\$/kg	Réf. (année)
Afrique	Afrique du Sud	30.000	8 (2019)
	Eswatini	68.300	25 (2017)
Asie	Chine	34.950	29 (2020)

AFRIQUE DE L'EST

MOZAMBIQUE

Fin mai 2020

Mozambique

Une jeune femelle rhinocéros blanc est remise d'une tentative de braconnage. Elle avait été blessée par balle 2 mois auparavant et souffrait d'une fracture. Saving the Survivors, 29 mai 2020.¹



ZIMBABWE

Fin mai 2020

Bubye Valley Conservancy, Province du Matabeleland Méridional, Zimbabwe

Ils avaient tué et décorné un rhinocéros le 4 mai 2019. Ils ont été arrêtés le 23 janvier 2020 (cf. « A la Trace » n°28 p. 93). Condamnation à 9 ans de prison de Nhlanhla Nkomo, ex-inspecteur de police, de Owen Nyoni, un ex-ranger de ZimParks et de Stanley Katandiza, Zambien. Ils doivent payer 120.000 US\$ à l'Etat pour compenser la perte économique du rhinocéros. The Herald, 20 mai 2020.²



AFRIQUE AUSTRALE

AFRIQUE DU SUD

Avril 2020

Afrique du Sud

En Afrique du Sud, le confinement Covid-19 aurait ralenti le braconnage des rhinocéros. Dans le parc Kruger, 5 braconnages ont été relevés en avril 2020 contre 46 en avril 2019. « Nous pensons que la fermeture de nos frontières et du trafic aérien international a coupé les routes habituelles des filières de transit vers les pays exportateurs », dit Barbara Creecy, ministre de l'Environnement, des forêts et des pêches. Independent Online, 21 août 2020.³

22 avril 2020

Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud

Le 28 avril 2019, Naomi Engelbrecht, présidente des tribunaux régionaux dans la province a ordonné la fermeture du tribunal de Skukuza et le transfert de tous les dossiers en cours au tribunal de Mhala. Selon elle, le tribunal régional de Skukuza n'a pas de fondement juridique. Son installation avait été annoncée par Madame Edna Molewa[†], alors ministre de l'Environnement de l'Afrique du Sud et n'a jamais été contestée par le ministère de la Justice (cf. « A la Trace » n° 17, p. 75). Le tribunal « rhinocéros » de Skukuza avait jusqu'à sa cessation d'activité fait preuve d'une remarquable efficacité saluée par les rangers, la direction du parc Kruger et par les protecteurs de la faune sauvage. Entre 4 et 8 procès de braconniers étaient ouverts chaque mois. Grâce à la proximité immédiate de cette nouvelle cour régionale, les rangers qui avaient participé aux arrestations dans le parc Kruger étaient systématiquement présents, les dossiers d'instruction étaient étayés par les pièces à conviction et les audiences consolidées par les déclarations contradictoires des coupables présumés et des rangers. Le transfert des dossiers et le dépôt des pièces à conviction au greffe du tribunal régional de Mhala distant de 60 km du parc Kruger multiplient les risques de perte (ou de détournements) et facilitent le travail des avocats des braconniers dont la stratégie principale est de gagner du temps et d'obtenir des reports d'audience pendant que leurs clients bénéficient d'une remise en liberté sous caution.

De nombreux observateurs voient dans la fermeture du tribunal de Skukuza une nouvelle manœuvre des trafiquants et de leurs affiliés visant à miner les efforts de rangers et des enquêteurs, une manœuvre moins brutale que l'assassinat du lieutenant-colonel Leroy Brewer (« A la Trace » n°28 p.4) mais tout aussi efficace. Tous les moyens sont bons pour dissuader la justice d'infliger aux braconniers des peines dissuasives. Suzy Ellis, au nom de l'International Rhino Foundation basée aux Etats-Unis d'Amérique dénonce « une laissez-faire atmosphère ». Quand le 24 février 2020, la Haute cour de la province a voulu entendre Madame Engelbrecht et apprécier la validité de ses arguments, elle ne s'est pas présentée en personne, laissant Kgama Shai, un avocat spécialisé dans la défense des braconniers développer devant les trois juges son argument principal. Le tribunal de Skukuza serait une chambre d'opérette créée ex nihilo et sans fondement juridique. Le 22 avril, réuni en session spéciale sous la présidence du doyen des juges du Nord Gauteng, la Haute cour de la province a jugé que l'installation du tribunal de Skukuza était conforme au Magistrates Court Act de 1944 complété par les décisions gouvernementales 219 et 492 en date de janvier 2004 et d'avril 2016 telles qu'elles sont publiées dans le Journal Officiel. Naomi Engelbrecht a fait appel de la décision devant la Cour suprême.

Lowvelder, 20 septembre 2019; News 24, 22 avril 2020; Stop Rhino Poaching, 22 avril 2020; National Geographic, 18 août 2020; The Citizen, 20 août 2020.⁴



24 avril 2020

Pienaar, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud

Arrestation de Martin Prince Lekhuleni, de Sipho Alfred Nyundu, et de sa compagne Banele Georgina Nyalunga. Pendant une perquisition, les policiers ont trouvé 6 cornes de rhinocéros estimées à 6 millions de rands (335.500 US\$) dans les toilettes extérieures, des couteaux de chasse dans une voiture et une grosse somme d'argent dans la maison. Banele n'est pas poursuivie car elle aurait été là seulement pour rendre visite à son compagnon. Le 29 avril, les 2 hommes ont été relâchés sous une caution de 8000 rands (450 US\$). Ils sont soupçonnés d'être en lien avec le gang Mabuza-Nyalunga-Mnisi. Cf. « A la Trace » n°6 p.62, n°7 p.62, n°9 p.66, n°12 p.69, n°15 p.82, n°21 p.77 n°22 p.79 et 81, n°23 p.104.

SAPS, 26 avril 2020 ; Wildlife at Risk, 29 avril 2020.⁵



Mai 2020

Afrique du Sud

Rhino 911 en accord avec le gouvernement a procédé en 15 jours au décornage express de 400 rhinocéros dans 3 réserves privées tenues secrètes. L'initiative qui couronne une pratique en vigueur depuis une dizaine d'années a été déclenchée à cause de la désertion par les touristes des parcs animaliers. En temps normal, la protection des animaux serait assurée à 60 % par les visiteurs des parcs et à 40 % par les gardes. Les yeux et les oreilles des visiteurs sont des armes redoutées par les braconniers. Ils peuvent prévenir les rangers de tout agissement suspect. Or, la pandémie Covid-19 a vidé les parcs. Les braconniers sont livrés à eux-mêmes. L'heure leur est propice. Ils sont en surnombre et les rangers atteints par la maladie ou ficelés par les mesures de confinement sont en sous nombre.

Pour autant, le décornage expose les rhinocéros aux risques médicaux de l'anesthésie et du réveil par antidote, à la mainmise de l'homme et à l'amputation de deux organes polyvalents. Le décornage en 15 jours de 400 rhinocéros implique beaucoup de survols en hélicoptères, de fusils hypodermiques, d'anesthésiants M99 et de scies électriques. En viendront-ils un jour à organiser des campagnes préventives de déboisement des cerfs, de dévissage des canines des tigres et de peinturlage en noir des ours blancs ? (...)

La notification n°625 publiée au Journal Officiel du 3 juin sous la signature de Barbara Dallas Creecy, ministre de l'Environnement, des forêts et des pêches interdit de réduire en poudre ou en éclats les cornes de rhinocéros, de les couper en rondelles fines, de les forer pour en extraire des fragments, de les limer ou d'inviter un tiers à le faire.

Mais, ces interdictions ne s'appliquent pas aux débris provenant de décornage préventif ou de toute intervention liée à la sécurité, à la gestion, aux soins vétérinaires ou d'autopsie ni aux débris provenant de l'insertion dans la corne de micropuces.

Sachant qu'un gramme de corne de rhinocéros se vend en Asie autour de 25 US\$, il n'est pas impossible qu'émerge un trafic de déchets de décornage ou de « puçage » des cornes de rhinocéros. La poudre de corne de rhinocéros est vendue en Chine et dans les pays autour de la Chine comme un agent préventif et curatif de tout un tas de malaises et maladies. Avec la Covid-19, elle connaît un rebond de popularité.

The Liberty Times, 5 juin 2020 ; Nederlandse Omroep Stichting, 5 juin 2020 ; Robin des Bois.⁶



16 mai 2020

Citrusdal, Province du Cap-Ouest, Afrique du Sud

Arrestation de 4 hommes, âgés de 23 à 46 ans, en possession d'une corne de rhinocéros et de plantes protégées.

News 24, 17 mai 2020.⁷



5 juin 2020

Brits, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud

John Hume est suivi pas à pas par « A la Trace ».

N°1, édition juillet 2013 : 3 de ses rhinocéros préventivement décornés sont victimes de braconniers qui s'emparaient de la repousse des 6 cornes. John Hume aurait exploité à cette époque 800 rhinocéros et détenu 500 kg de cornes.

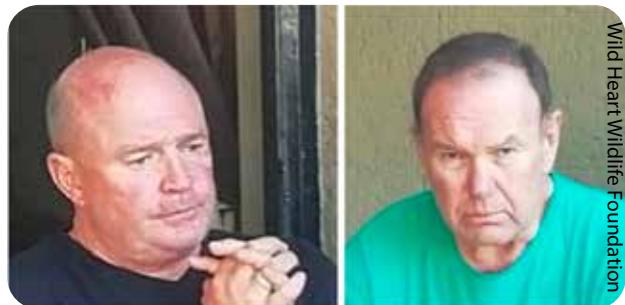
N°11, édition mars 2016 : John Hume attaque en justice la décision du gouvernement en date de février 2009 d'interdire le commerce des cornes à l'intérieur de l'Afrique du Sud et les juges tranchent en sa faveur. Il est redouté que cette réouverture du marché domestique soit une aubaine pour la filière illégale d'exportation des cornes sous forme broyée ou brute. Edna Molewa[†], ministre de l'Environnement fait appel du jugement.

N°17, édition juillet 2017 : John Hume et la PROA (Private Rhino Owners Association) gagnent définitivement la bataille. Le commerce intra sud-africain des cornes est autorisé et John Hume annonce une vente aux enchères de cornes courant août. A cette époque, il est réputé exploiter 1500 rhinos et détenir 5 à 6 tonnes de cornes dans des chambres fortes. Ce stock proviendrait du décornage préventif de son cheptel.

N°18, édition novembre 2017 : Save the Rhino s'inquiète de la recrudescence du braconnage et l'attribue à l'effet d'emballage de la vente aux enchères organisée par John Hume et en même temps, John Hume déplore le nombre insuffisant d'enchérisseurs et attribue l'échec relatif de la vente aux enchères au harcèlement juridique du ministère de l'Environnement qui aurait empêché ou dissuadé les personnes intéressées d'y participer.

N°25, édition janvier 2020 : saisie en avril 2019 de 167 cornes près du barrage d'Hartbeespoort. La valeur du lot est estimée à 300 millions de rands, soit une centaine de kilos sur une base de 30.000 US\$/kg. Les 2 suspects sont remis en liberté sous caution égale à 1360 et 6800 US\$. Ils s'appellent Petrus Steyn et Clive Melville. Ils avaient été surpris par les Hawks, l'élite de la police sud-africaine, à l'intérieur d'un bungalow en train de déballer 181 cornes ou morceaux de cornes, de les peser et de les répartir par paquets de 3 et 5.

Ce numéro : le 5 juin, Petrus Steyn a été condamné à 25.000 rands (1435 US\$) d'amende ou à 18 mois de prison à défaut de paiement et à 18 mois de prison avec sursis. Clive Melville a été condamné à une amende de 50.000 rands (2870 US\$) ou à défaut de paiement à 18 mois de prison pour transport illégal de cornes et à 3 ans et 6 mois de prison avec sursis pour falsification d'un permis de transport de cornes. Les 2 livreurs de cornes, dont les revenus déclarés de vendeurs de voitures d'occasion et de pièces détachées pour l'un et d'homme à tout faire dans une entreprise de location d'engins de chantier pour l'autre sont à l'évidence modestes, étaient défendus par un gros calibre de Port Elizabeth, province du Cap-Oriental, défenseur du trio Ndlovu qui braconnait les rhinocéros au M99, de Marnus Steyl qui délivrait des permis de chasse aux rhinocéros à des prostituées thaïlandaises et de Morne Blignault qui avec son épouse et ses équipages de mercenaires se livraient au braconnage de masse et au trafic des ormeaux.



Melville et Steyn

Clive Melville est un parent par alliance de John Hume. John Hume est empêtré dans cette sale affaire. Le stock lui appartenait et provenait de la Bidvest Protea Coin basée à Centurion, province du Gauteng. La Bidvest est une des forteresses où John Hume entrepose les cornes de son élevage de rhinocéros dans la province du Nord-Ouest. Désormais, John Hume détiendrait 1806 rhinocéros, environ le dixième de la population de rhinocéros d'Afrique du Sud. Par l'intermédiaire de son avocat, John Hume nie toute malversation dans cette affaire. Steyn et Melville auraient agi comme convoyeurs des cornes au nom d'un certain Rossouw qui était détenteur d'un permis de transport des cornes depuis Centurion jusqu'à la chambre forte de la Knox Titanium à Johannesburg, province du Gauteng. Quand ils ont été surpris par les Hawks en train de trier les cornes, Steyn et Melville s'éloignaient pourtant de Johannesburg et s'aventuraient dans la province du Nord-Ouest dont l'administration n'avait pas été informée du transit de 181 cornes. Par l'intermédiaire de son secrétariat particulier, John Hume dit qu'il n'a jamais rencontré Allan Rossouw et qu'en voulant d'urgence procéder à une vente légale, il a pris le risque de perdre le contrôle des cornes en les mettant sous la garde d'un intermédiaire avec lequel jusqu'alors il n'avait jamais travaillé.

Enfin un peu de vrai dans un dossier plein d'ombres. Les problèmes financiers de John Hume sont de notoriété publique. Il a besoin de fric pour éviter la faillite. Il le confirme dans une interview au Daily Maverick en août 2019 : « la montée en flèche des coûts de sécurité et d'alimentation ont mis mon projet en danger d'effondrement dans les mois qui viennent ». La vente scabreuse de 100 kg et quelque de cornes était pour Hume un moyen de sortir de l'ornière financière. Pourtant, il déclare ne pas avoir touché un kopeck de la part de Rossouw alors que la valeur des 181 cornes et fragments est estimée au bas mot à 3 millions d'US\$. Par l'intermédiaire de son avocat, Hume dit qu'il devait être payé après que M. Rossouw ait revendu les cornes. Allan Rossouw ne serait donc qu'un maillon de la filière et se refuse à toute déclaration. Les Hawks pensent que la cargaison était en fait destinée à l'Asie.

« I want my horns back! » (« Je veux récupérer mes cornes ! »), s'écrit maintenant John Hume en tapant sur la table et en prévenant que si nécessaire il ira devant les tribunaux. A suivre dans le n°30.

Daily Maverick, 14 juin 2020 ; Department of Environmental Affairs of South Africa, 10 juin 2020 ; IOL, 23 juin 2020; Save the Beasts, 5 juin 2020 ; News24, 22 août 2017.⁸



Julien Perreaut, extraits de l'Atlas du Business des Espèces Menacées écrit par Robin des Bois (2019, éditions Arthaud).

15 juin 2020 - Afrique du Sud

Conservation Letters publie une étude sur les stratégies des détenteurs de rhinocéros confrontés à la pression du braconnage. Les travaux ont été menés entre 2015 et 2018 et ne tiennent donc pas compte des effets immédiats et différés de la pandémie Covid-19.

En Afrique du Sud, 7000 rhinocéros sont dans les mains de propriétaires privés. Ils sont élevés comme des animaux de rente avec une surveillance vétérinaire, des compléments médicamenteux et alimentaires et un abreuvement assuré même en temps long de sécheresse. Les membres de la PROA (Private Rhino Owners Association) ont été questionnés par e-mail en 2015 avec une relance en 2018. 339 membres ont été sollicités. 171 ont répondu.

- 28 % des propriétaires privés de rhinos ont répondu à l'épidémie du braconnage en vendant un grand nombre de leurs animaux, parfois jusqu'aux 2/3 du cheptel. Qualifiés par l'enquête de « désinvestisseurs », ils ont en même temps pour la plupart augmenté et même plus que doublé les coûts de la lutte contre le braconnage. Les « désinvestisseurs » détiennent 30% du cheptel global. Leurs revenus principaux proviennent de la vente de rhinocéros vivants. Ils sont financièrement affaiblis par la baisse de 75% des prix de vente.

- 57% des propriétaires privés de rhinos ont maintenu leurs effectifs malgré l'épidémie du braconnage, sans tendance marquée à l'achat et à la vente ou au transfert préventif de leurs animaux. Qualifiée par l'enquête de « business as usual », cette catégorie n'a pas augmenté dans des proportions considérables ses coûts de lutte anti-braconnage. Les « business as usual » sont nombreux à tirer leurs revenus principaux de l'écotourisme. La densité de leurs troupeaux est faible. Il y a chez eux moins de turnover de rhinos que chez les exploitants de ranchs de chasse ou les vendeurs d'animaux vivants.

- 15% des propriétaires sont les gros du marché. Ils détiennent 45% du cheptel privé global. Ils ont tendance à transférer leurs troupeaux dans des lieux considérés comme plus sûrs à l'intérieur de l'Afrique du Sud ou exceptionnellement dans des pays limitrophes. Ils sont qualifiés par l'enquête « d'investisseurs ». Ils n'ont pas réduit le volume de leurs troupeaux à cause de l'épidémie de braconnage. Au contraire, ils ont acheté plus de rhinocéros en profitant de la baisse des prix dans les ventes aux enchères ou dans les ventes de gré à gré. « Les investisseurs » sont tous favorables à la légalisation du trafic international de cornes. Ils ont les « poches profondes », sont soutenus jusqu'alors par le secteur bancaire mais leur résistance financière est en question face aux perspectives de plus en plus lointaines de reprise totale ou partielle du commerce légal international.

Clements HS, Knight M, Jones P, Balfour D. Private rhino conservation: Diverse strategies adopted in response to the poaching crisis. *Conservation Letters*. 2020;e12741.⁹

28 juin 2020

Madikwe, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud

Découverte d'une carcasse de rhinocéros amputé de ses 2 cornes. Un orphelin de 4 ans errait à ses côtés. Save the Beats, 28 juin 2020.¹⁰

BOTSWANA

Mai 2020

Delta de l'Okavango, District du Nord-Ouest, Botswana

Le delta est en crue, le braconnage aussi. Par précaution, les rhinocéros noirs sont déplacés. Il est plus facile apparemment d'anesthésier les rhinocéros que d'anesthésier les braconniers. Pour autant, ces derniers ne vont pas se laisser endormir et vont relocaliser leurs cibles en suivant les pistes des camions. « La destination des rhinocéros reste confidentielle. » « Tout ce que je peux dire, c'est que nous prenons toutes les précautions nécessaires », dit Cyril Taolo au nom du ministère de la Faune et des Parcs nationaux. Parmi ces précautions, un nouveau décornage préventif est probable.

L'opération est menée grâce aux moyens logistiques de Rhinos Without Borders qui avait transféré au Botswana une vingtaine de rhinocéros noirs menacés par le braconnage en Afrique du Sud.

National Geographic, 4 mai 2020.¹²

Début juin 2020

Réserve de chasse du Moremi, Delta de l'Okavango, Botswana

Le 3 juin, découverte d'une carcasse de rhinocéros. Quelques jours plus tard, les braconniers abattent 2 rhinocéros blancs décornés et prélèvent les bouts de cornes qui ont repoussé.

Botswana Safari News, 6 juin 2020.¹³

27 juin 2020

Chief Island, Delta de l'Okavango, Botswana

Nouvelle preuve que le décornage des rhinocéros ne suffit pas à décourager les braconniers. Découverte d'un rhinocéros mort ; les braconniers ont arraché les cornes qui commençaient tout juste à repousser.

INK Centre for Investigative Journalism, 28 juin 2020.¹⁴

NAMIBIE

13 avril 2020

Purros, Région de Kunene, Namibie

Découverte de 2 rhinocéros morts depuis une à 2 semaines. Aucune arrestation. Pourtant, d'après le ministère de l'Environnement, la criminalité liée aux espèces sauvages est en baisse grâce aux arrestations de certains chefs de bande. Les restrictions de déplacement Covid-19 participeraient aussi à la décrue du braconnage.

The Namibian, 29 avril 2020.¹⁵

27 avril 2020

Oshikelo, Région d'Oshikoto, Namibie

Arrestation de Samuel Kambonde et Sodomu Lazarus, accusés de préparer en bande organisée le braconnage d'un rhinocéros.

The Namibian, 8 mai 2020.¹⁶

Semaine du 25 mai 2020

Okahandja, Région d'Otjozondjupa, Namibie

Quatre braconniers de rhinocéros condamnés.

Condamnation de 3 braconniers de rhinocéros :

- Amende de 80.000 N\$ (4590 US\$) dont 40.000 N\$ (2295 US\$) avec sursis, ou à défaut de paiement à une peine de prison de 12 ans et demi dont 7 ans et 3 mois avec sursis pour Kandje Ngumbi.

- Amende de 58.000 N\$ (3328 US\$) dont 29.000 N\$ (1664 US\$) avec sursis ou à défaut de paiement à une peine de prison de 9 ans dont 5 ans et demi avec sursis pour Kunouwa Tjambiru et Lubasi Mufaya.

Africa Sustainable Conservation News, 4 juin 2020.¹⁷



Semaine du 25 mai 2020

Okahandja, Région d'Otjozondjupa, Namibie

L'enquête a prouvé que Riatoorora Ndiamombe et Uapenduka Tjatjituajie

Ndiamombe avaient planifié en bande organisée le braconnage d'un rhinocéros. Ils sont condamnés à une amende de 100.000 N\$ (5738 US\$) dont 50.000 N\$ (2869 US\$) avec sursis, ou à défaut de paiement à 12 ans de prison dont 8 avec sursis. Leur complice Uatenguainja Ngumbi est condamné à une amende de 55.000 N\$ (3156 US\$) dont 27.500 N\$ (1578 US\$) avec sursis ou à défaut de paiement à 4 ans de prison dont 2 avec sursis.

Africa Sustainable Conservation News, 4 juin 2020.¹⁸



Mai-juin 2020

Namibie

Arrestations de Jackson Babi, de Frizans Naululu Dumeni, d'Ananias Ananias, d'Elias Nashivela, d'Onesmus Haufiku, de Vaaruka Musuta, d'Alberto Mbwale et de Joseph Matheus pour braconnage de 2 rhinocéros dans le district de Gobabis, de tentative de vente de 2 cornes fraîches à Otjiwarongo, de détention des 2 autres cornes à Kleine Kuppe près de Windhoek, la capitale de la Namibie.

Jackson Babi est fondateur du groupe évangélique House of Joy. Il est en outre accusé d'avoir tenté « d'acheter » pour 13.000 US\$ un témoignage à décharge de la part d'un des responsables de l'enquête pour obtenir sa libération sous caution. Son avocat reproche à la presse d'avoir nui à l'image de son client en diffusant des photos et d'autres documents relevant du dossier d'instruction. La remise en liberté sous caution du prophète autoproclamé a été refusée. Ses fidèles emplissaient le tribunal pendant l'audience. Un de ses complices était détaché au moment des faits à la protection des VIPP (Very Important Persons Protection). Babi s'était opposé pendant plusieurs heures à la perquisition de son domicile et lieu de culte. De guerre lasse, il avait fini par céder, montant de lui-même dans les étages et redescendant pour remettre au policier un sachet de plastique renfermant 2 cornes tout droit sorties d'un frigo.

SA People, 31 mai 2020 ; The Namibian, 10 juin 2020 ; New Era, 30 juin 2020.¹⁹

Début juin 2020**Omaruru, Région d'Erongo, Namibie**

Arrestation d'Albert Nangolo. Il est suspecté d'avoir braconné un rhinocéros en février 2020.
The Namibian Sun, 11 juin 2020.²⁰

3 juin 2020**Sesfontein, Région de Kunene, Namibie**

Arrestation de Murujani Hevita et Andani Heputi pour un braconnage commis en avril 2020.
The Namibian Sun, 11 juin 2020.²¹

3 juin 2020**Orupembe, Région de Kunene, Namibie**

Arrestation d'Andani Hepute pour un braconnage de rhinocéros en octobre 2015.
The Namibian, 11 juin 2020.²²

3-5-6 juin 2020**Outjo, Région de Kunene, Namibie**

Six arrestations pour le braconnage d'un rhinocéros : Jan Haodom, Kamati Tchipito Mutenha, Thomas Eino et Josef Homateni le 3 juin, Michael Ntsambo Jonas le 5 juin, et Alfred Horaseb le 6 juin. Saisie d'une corne de rhinocéros et d'un véhicule.
The Namibian Sun, 11 juin 2020.²³

26 juin 2020**Oshikango, Région de Ohangwena, Namibie**

Arrestation d'Immanuel Musenge, Natnael Jonas Frans, Immanuel Shigweda et Jeremia Mukuve. Saisie d'une corne de rhinocéros et d'un véhicule. Entre décembre 2018 et mai 2020, 1790 braconniers présumés ont été interpellés. Pohamba Shifeta, ministre de l'environnement attribue ces statistiques officielles performantes à l'action conjointe de l'Unité anti-braconnage, de NAMPOL (Namibian Police Force) et des services de renseignement.

Namibian Economist, 13 juin 2020 ; The Namibian Sun, 1^{er} juillet 2020.²⁴

ESWATINI**Vers le 24 mai 2020****Eswatini**

Après avoir tenté d'exporter à partir de l'aéroport du roi Mswati III 35,14 kg de cornes d'une valeur estimée à 2,4 millions d'US\$ à la date des faits (février 2017), 2 ressortissants de Taïwan avaient été condamnés à 11 ans de prison (novembre 2017), cf. « A la Trace » n°16 p. 70 et n°19 p. 87. Hsiao Jen-se et Chen Pei-hsun, en vertu d'un accord entre l'Eswatini et Taïwan vont être transférés à Taïwan et devraient bénéficier d'un allègement substantiel de leur condamnation. Les délits de détention illégale, de transport et de tentative de contrebande cornes) à Taïwan sont possibles au maximum de 5 ans de prison.

LTN, 24 mai 2020.²⁵

4 juin 2020**Costa Rica**

« Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de Costaricains qui vont chasser le rhinocéros en Afrique mais il doit y en avoir quelques-uns. » C'est ainsi que le député José María Villalta a justifié le vote d'une loi interdisant aux citoyens du Costa Rica l'importation et la commercialisation de trophées issus de la chasse sportive. « Le plus important est que notre pays envoie au monde entier un signal fort à l'encontre de la chasse sportive » a précisé Paola Vega, présidente de la Commission environnement du Parlement. Le président de la fondation Neotrópica a enfoncé le clou : « La chasse sportive est interdite au Costa Rica depuis 2012 et notre pays réglemente avec rigueur le commerce des armes » ; « Au Costa Rica, il n'y a pas de pression économique à la différence des Etats-Unis d'Amérique où le commerce des armes est un droit constitutionnel » ; « Cette loi consolide le rôle de leadership du Costa Rica dans ce domaine. »

Amelia Rueda, 5 juin 2020.²⁷



**FONDATION
FRANZ
WEBER**

ASIE

CHINE

8 avril 2020

Hong Kong, Chine

Condamnation de 2 trafiquants à 26 mois de prison. Les douaniers avaient trouvé 24 cornes de rhinocéros pesant 40 kg dans leurs bagages le 14 février 2019. Ils arrivaient de Johannesburg, Afrique du Sud. Il s'agit de la peine la plus sévère prononcée à ce jour pour une contrebande d'espèces menacées. Cf. « A la Trace » n°24 p. 67.

Gouvernement de Hong Kong, 8 avril 2020.²⁸

Fin avril 2020

Nanchang, Province de Jiangxi, Chine

Arrestation de X. Un colis à son intention contenait une corne de rhinocéros cachée dans un sac de confiseries. A son domicile, la police a trouvé 1,75 kg de morceaux de cornes de rhinocéros, estimés à 437.500 yuans (61.158 US\$).

Douanes chinoises, 30 avril 2020.²⁹



© Chinese customs

INDE

6 avril 2020

Lohore Chapori, District de Golaghat, Etat d'Assam, Inde

Des habitants surprennent des mouvements suspects. Ils préviennent la police et les agents forestiers. Avec l'aide des villageois, ils arrêtent Gagam Iko, âgé de 35 ans. Il avait sur lui 2 fusils, 30 munitions, un poignard, un lance-pierres, un silencieux et des médicaments. Deux complices sont en fuite. Les 3 hommes prévoyaient de braconner un rhinocéros qui était sorti du parc national de Kaziranga depuis le 24 février.

The Sentinel, 8 avril 2020 ; The Telegraph, 8 avril 2020.³⁰

Du 7 au 14 avril 2020

Parc National de Kaziranga, Districts de Golaghat, Karbi Anglong et Nagaon, Etat d'Assam, Inde

Portée par les vents, la rumeur s'est posée sur les collines et sur la rive d'en face du Brahmapoutre. Les Chinois pensent que la corne serait bonne contre le Covid. Les braconniers complotent, pèsent le pour, rejettent le contre, attendent la pleine lune, se méfient de la pleine lune. Tous les scénarios sont envisagés. Les débutants s'y mettent. Toutes les routes sont désertes. Les curieux et les mouchards sont cloîtrés. Les rangers aussi sont victimes de la maladie.

Le 11 avril, des coups de feu ont déchiré le couvre-feu. Ça venait du côté de Biswanath. Un gars de la Special Rhino Protect Force a été touché. Deux jours plus tard, 6 lascars ont été débusqués. Ils disent avoir voulu stocker de la corne et se faire un gros paquet de fric à la reprise du trafic et des affaires. La corne fait toujours rêver.

La direction du parc dit qu'en une semaine 6 tentatives d'incursions ont été déjouées. Pas un rhino du parc (plus de 400 km²) n'a été braonné depuis un an.

The Hindu, 14 avril 2020 ; The Times of India, 7 avril 2020.³¹

GANG / RECIDIVE

9 mai-2 juin 2020

Parc National de Kaziranga, Districts de Golaghat, de Karbi Anglong et de Nagaon, Etat de l'Assam, Inde

- Ceux-là ont choisi la pleine lune. Ils n'étaient pas armés de fusils rafistolés. Des balles d'AK47 ont été retrouvées sur place. Le rhinocéros a été découvert en fin d'après-midi. Sa mort remonte à 2-3 jours. Sa corne unique a été découpée à la base. Pas une miette n'a été perdue par les braconniers. Une chasse à l'homme est engagée.



- Le 28 mai, une tentative d'arrestation se termine mal. Mangboi Paite est abattu par la police à quelques kilomètres du Kaziranga.



- Le 2 juin, Thapa, Lakra et Siama ne résistent pas à l'embuscade de la police. Heureusement ! Ils sont en possession d'une grenade à main de fabrication chinoise, de 3 armes à feu dernier cri et de 400 munitions.

Des groupes insurrectionnels autonomistes et d'inspiration communiste financeraient en partie leurs activités avec le commerce des cornes de rhinocéros.

The Hindu, 3 juin 2020 ; The Indian Express, 10 mai 2020 ; The Hindustan Times, 10 mai 2020.³²

SINGAPOUR

8 avril 2020

Aéroport de Changi, Singapour

En octobre 2019, Thurman Shiraazudin Aiden Matthews, sud-africain âgé de 44 ans, rencontre à Johannesburg un citoyen chinois qui lui propose de gagner un peu d'argent en transportant des cornes de rhinocéros ou des os de lions au Vietnam. Récemment sorti de prison pour vol, Matthews accepte. Deux ressortissantes chinoises lui donnent les instructions à suivre. Il commence par faire le trajet de l'Afrique du Sud au Vietnam en passant par Singapour 3 fois pour s'entraîner. Le 4 janvier, il embarque avec 2 valises verrouillées et de l'argent liquide pour acheter des billets de retour. Les valises contiennent 11 morceaux de cornes de rhinocéros pesant 22 kg. Un complice devait les récupérer à l'aéroport d'Hô Chi Minh avant leur passage aux rayons X. Matthews devait recevoir 20.000 rands (1118 US\$, soit 51 US\$/kg) pour ce service.

Le 5 janvier, les douaniers de Singapour suspectent la présence de cornes dans les valises. Après expertise, il s'avère que les cornes proviennent de 5 rhinocéros blancs.

Turman Matthews est condamné à 17 mois de prison. C'est la condamnation la plus sévère prononcée pour contrebande de produits de la faune sauvage. Channel News Asia, 8 avril 2020.³³



VIETNAM

1^{er} juin 2020

Hanoï, Vietnam

Condamnation de Nguyen Van Pho de nationalité vietnamienne, ouvrier du bâtiment expatrié en Angola, à 5 ans de prison. Il avait été arrêté le 7 novembre 2019 à l'aéroport international de Noi Bai. Ses bagages contenaient 2 cornes de rhinocéros noirs, pesant 1,9 kg au total, emballées dans du papier d'aluminium. Son patron, un dénommé Anh, l'aurait chargé du transport des cornes en échange de 1,2 million de dong (52 US\$). VnExpress, 2 juin 2020.³⁴



RHINOCEROS, ELEPHANTS ET FELINS

ASIE

CHINE

3 juin 2020

Pingxiang, Province de Jiangxi, Chine

Saisie dans un magasin de 10 bracelets en ivoire et 2 os présumés de tigre.

Douanes chinoises, 15 juin 2020.¹

INDE

RECIDIVE

9 avril 2020

Réserve de Tigres de Sathyamangalam, District d'Erode, Etat du Tamil Nadu, Inde

B. Sennanjan est un multirécidiviste, tueur d'animaux et incendiaire. Repéré le 7 avril par une patrouille de gardes forestiers dans la zone forestière de Gumtapuram, il avait réussi à filer. Il posait des pièges à collet afin de capturer des cervidés ou des sangliers et avait aussi l'intention de verser du poison dans un point d'eau. Une équipe spéciale est venue s'emparer de lui aujourd'hui dans son repère. Originaire du district de Chamrajanagar dans le Karnataka, B. Sennanjan a une pléthore d'affaires sur le dos : inculpé de braconnage de tigres et d'éléphants au Tamil Nadu et dans le Karnataka, il serait aussi responsable de plusieurs incendies de forêts à la frontière des deux états. The Hindu, 11 avril 2020.²



VIETNAM

Début avril 2020

District de Thach Thanh, Province de Thanh Hoa, Vietnam

Règlement de comptes entre truands. Le 8 avril, Thang achète pour 453 US\$ 56,7 g d'os de tigre. Le 9, Thang et un compère s'aperçoivent que les os ne sont pas des os de tigre. Le 10, la bande de Thang attire le vendeur dans un guet-apens en commandant 141,7 g d'os de tigre et un bout de corne de rhinocéros. Ils font semblant d'être contents de la marchandise. Ils en reviennent et donnent rendez-vous dans un motel à la campagne dont Thang aurait la jouissance. Le vendeur accompagné d'un ami de confiance débarque à moto chez Thang avec la nouvelle commande et se fait cueillir à froid par une sévère dérouillée. Il reconnaît que les os de tigre sont des os de chèvre et que le prétendu fragment de corne de rhinocéros est du même tonneau. Le vendeur est pris en otage et son père accepte d'aller retirer à la banque une rançon faraïneuse mais avant d'arriver à la banque, il prévient les flics. La police fait irruption dans la chambre 304 et maîtrise à la fois les livreurs de fake et les 4 preneurs d'otage dont 2 sont au moment des faits sous l'empire de drogues dures. Soha.vn, 11 avril 2020.³

**TIGRES, LIONS, LEOPARDS, GUEPARDS,
CHATS DE TEMMINCK, CHATS-LEOPARDS, CHATS PECHEURS,
JAGUARS, OCELOTS, PUMAS ET SERVALS**



Etude de lionnes (c. 1930), Jacqueline Suzor de Panafieu (1903-1981)

**«A la Trace» n°29
Cotation des parties de félin sur le marché noir d'après les sources documentaires
Les estimations ont été faites au moment des saisies**

Animal	Partie	US\$	Pays	Ref. (année)
Tigre de l'Amour	Peau et squelette presque complet	170.000	Chine (Jiangsu)	4 (2020)
Lion	Squelette	1700 - 2870	Afrique du Sud	21 (2020)
	Peau	4500	Tanzanie	31 (2017)
Léopard	Peau	9240	Inde (Odisha)	57 (2020)
		2640 - 3960	Inde (Odisha)	59 (2020)
		1320	Inde (Chhattisgarh)	60 (2020)